

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
13 Juillet 2016**

**OBJET :** Centres Sociaux - Année 2016 - 3ème répartition des subventions de fonctionnement.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer à des centres sociaux, au titre de l'année 2016, conformément aux tableaux annexés au rapport, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 61 548 € ainsi répartis :
  - 15 548 € pour l'animation globale et la coordination,
  - 46 000 € pour les projets
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer avec chaque centre social bénéficiaire d'une subvention supérieure ou égale à 23.000 €, la convention-type prévue à cet effet.

Cette dépense totale de 61 548 € sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 51, nature 6574 du budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité  
M. VERANI s'abstient

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**